



Examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

Paris, le 22 mai 2025

Cette proposition de loi, initiée par les Sénateurs Laurent Duplomb (LR - Haute-Loire) et Franck Menonville (Union Centriste – Meuse), tend à renforcer les dispositions de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture votée le 24 mars dernier et à véritablement desserrer l'étau réglementaire et normatif sur l'activité des agriculteurs.

Dans cette loi, quatre dossiers retiennent particulièrement notre attention et nous amènent à demander une amélioration notoire du texte en séance plénière de l'Assemblée nationale à partir du 26 mai prochain :

- **Le conseil stratégique phytosanitaire (CSP) : dans l'article 1**

Le Sénat avait rendu ce conseil non obligatoire.

La Commission des affaires économiques de l'Assemblée a réintroduit l'obligation pour tout agriculteur de faire appel à ce conseil.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT **demandent que le CSP retrouve un caractère facultatif et donc non-obligatoire** au regard de sa pertinence (conseil figé ne prenant pas en compte les aléas) et de son coût.

- **L'accès aux moyens de production, notamment phytosanitaires : dans l'article 2**

Nos productions se trouvent trop souvent en situation d'impasse technique notamment par le manque de solutions phytosanitaires adaptées. Certains besoins apparaissent prioritaires par rapport à d'autres, l'ANSES ne tient pas compte de ces besoins.

Le Sénat avait introduit un mécanisme intéressant par la création d'un comité d'orientation permettant, par l'expression des filières, la priorisation des travaux de l'agence.

La Commission des affaires économiques de l'Assemblée n'a pas souhaité que les travaux de l'ANSES puissent être priorités sous motif que cela constituerait une entrave à son indépendance.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT, au regard des besoins des cultures en mal de solutions phytosanitaires, demandent de s'appuyer sur le comité des solutions dans lequel figure des représentants des producteurs, les instituts techniques, les chambres d'agriculture, qui pourront après concertation transmettre un avis des usages prioritaires auprès du ministre en charge de l'Agriculture. **Le ministre de l'Agriculture arrêtera une liste des usages prioritaires pour permettre à l'ANSES de prendre en considération les difficultés techniques des filières** et ainsi répondre aux urgences dans lesquelles se trouvent les cultures et de fait les producteurs.

Concernant les distorsions de concurrence, la Commission des affaires économiques de l'Assemblée a adopté un texte qui préserve l'essentiel et ouvre la voie à la réautorisation de l'acétamipride et de la flupyradifurone. Ce vote doit être confirmé en séance publique.

- **L'accès aux moyens de production, notamment l'eau : dans l'article 5**

Le Sénat avait inscrit dans la proposition de loi un ensemble de dispositifs à même d'enfin sécuriser le développement d'une politique ambitieuse de gestion de l'eau et en particulier la création de capacités de stockage.

La Commission du développement durable de l'Assemblée a tout bonnement annulé l'ensemble de ces dispositions en votant la suppression de l'article et ajouté 9 amendements dont un moratoire qui menace directement la capacité de l'agriculture à utiliser l'eau.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT **demandent que la loi réponde aux besoins de sécurisation de l'accès à l'eau pour l'agriculture, comme initialement proposé par le Sénat. Il en va de la survie de nos exploitations et de nos productions !**

- **Pour des relations apaisées avec l'OFB : dans l'article 6**

Le Sénat avait, en concertation avec le gouvernement, l'OFB et la profession, rédigé des aménagements à même d'apaiser les potentielles relations entre agriculteurs et agents de l'OFB.

La Commission du développement durable de l'Assemblée a supprimé ces aménagements dans un élan de suspicion et de défiance envers les producteurs.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT **demandent la réintégration dans le texte des améliorations amenées par le Sénat sur l'OFB.**

Voici les priorités d'actions pour l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT. Le combat pour faire de cette loi un outil au service de l'agriculture, s'il est difficile, n'est pas perdu !!

Les discussions en séances plénières commenceront le 26 mai prochain. Chaque député doit être sensibilisé, doit être mis devant ses responsabilités. Les élus LR, RN, UDD soutiennent nos positions. Beaucoup d'élus du « bloc central » (Renaissance, MODEM, Horizon) ainsi que les LIOT, restent à convaincre. A ceux-ci s'ajoutent l'ensemble des forces de gauche. Chaque député doit comprendre qu'une ambiance de fin de mandat ne doit pas scléroser l'action parlementaire pour l'agriculture et la souveraineté alimentaire.

AGPB : Lauriane Chamot – lchamot@agpb.fr – 06 87 52 53 21

AGPM : Guillaume Le Hoan – guillaume.le-hoan@agpm.com – 06 16 04 42 30

CGB : Vincent Guillot - vguillot@cgb-france.fr - 07 48 94 94 02

FOP : Arnaud Rondeau - a.rondeau@fopoleopro.com – 07 62 85 56 13

UNPT : Oriane VIALLE-GUERIN – o.vialle@unpt.fr - 07.76.26.43.60